Les caractéristiques du projet

En réponse à une double problématique écologique et mémorielle, RWE Renouvelables France a proposé la suppression des 3 éoliennes initialement prévues au sein du Ban Saint-Jean dans son projet. Reste un projet de 3 éoliennes dans les plaines agricoles.

Le projet d'implantation final

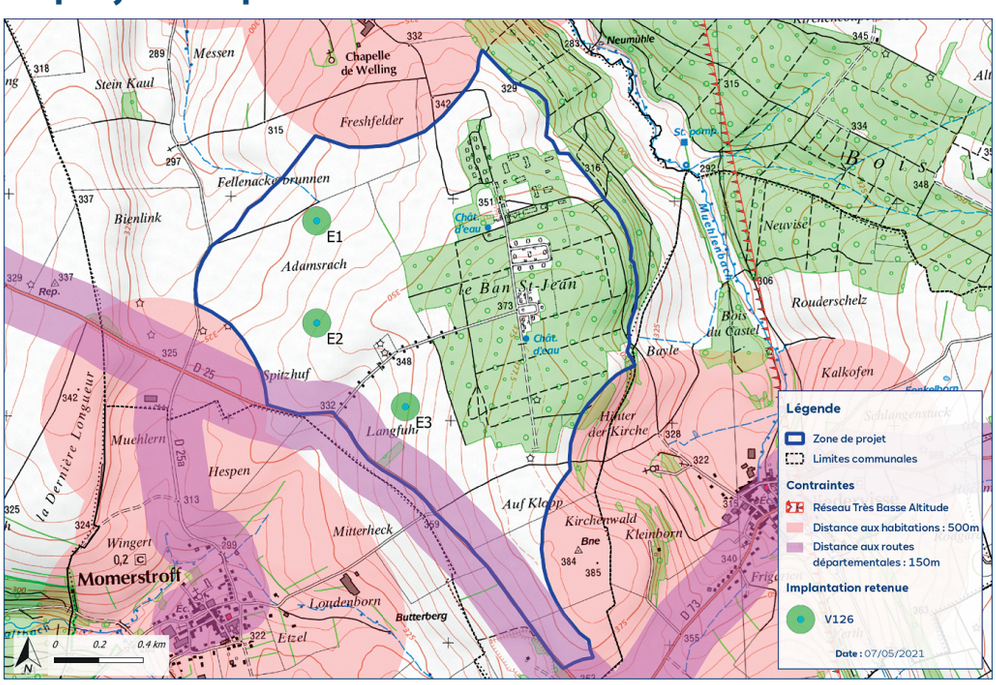

3 éoliennes
Diamètre du rotor : 126 m
Hauteur du moyeu : 87 m

23,3
GWh/an

3 500
foyers alimentés
(chauffage compris)

760 mètres
Distance minimale aux habitations

Vue du projet éolien depuis l'entrée Nord de Denting, les 3 éoliennes du projet sont sur la partie gauche de la photo

Vue du projet éolien depuis le croisement entre les routes D25 et D25A, au nord de Momerstroff

Un projet créateur de valeur

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités. De plus, des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, aideront à financer des projets de territoire. Par ailleurs, les chemins communaux et ruraux à proximité des éoliennes seront élargis et remis en état. Enfin, et surtout, les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes. L'estimation des retombées fiscales est présentée ci-dessous :

Retombées fiscales pour 3 éoliennes de 3.6MW

Commune de Denting	**18 100 € / an**
Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois	49 600 € / an
Conseil départemental de Moselle	30 600 € / an

Mesures d'accompagnement

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien, RWE Renouvelables France est tenu de proposer les mesures nécessaires à éviter, réduire ou compenser ces impacts sur la biodiversité ou le cadre de vie. Des mesures dites d'accompagnement du projet sont également mises en place, afin de faire du parc éolien un projet de territoire. Les mesures suivantes ont été retenues :

- Mesure 1 : arrêt des éoliennes à l'occasion des cérémonies ou commémorations au Ban Saint-Jean et participation au financement du démantèlement de 30 bâtiments désaffectés du Ban Saint-Jean. Cette action a pour but de garantir la sécurité des promeneurs ;
- Mesure 2 : mise en valeur de l'ossuaire et de la chapelle de Denting ;
- Mesure 3 : réaménagement du cimetière et de l'ossuaire de Niedervisse (voir photo ci-dessous)
- Mesure 4 : participation au budget annuel du fleurissement de Coume et de Momerstroff (voir photo ci-dessous)

Figure 67 : Modélisation de la végétalisation du cimetière de Niedervisse (Source : BE JC)

Photo 7 : Centre-bourg fleuri et Mairie de Coume (Source : Loomji.fr)

Création d'activité

Lors de la phase de construction, RWE Renouvelables France consultera et fera intervenir des prestataires locaux pour le chantier (terrassement, voirie et réseaux, raccordement électrique, etc.). En phase d'exploitation, RWE Renouvelables France assurera la maintenance du parc par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.

RWE

Prochaine étape :
L'enquête publique

Comment se déroule une enquête publique ? Qui peut participer ?

Un commissaire enquêteur indépendant et neutre est désigné par le Tribunal Administratif pour réaliser l'enquête. Les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations. Au terme de l'enquête, le commissaire enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis exprimés.

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

Comment participer ?

L'enquête publique se déroulera du 23 janvier au 21 février 2023. Il existe quatre possibilités pour exprimer votre avis. Il est préférable d'indiquer votre nom, votre adresse et de motiver votre avis.

Directement dans les registres présents dans la mairie de la commune d'implantation lors de la présence de la commissaire enquêtrice. Elle tiendra 4 permanences aux lieux et aux horaires mentionnés ci-dessous :

Mardi 24 janvier 2023	**18h00 - 20h00**	**Mairie de Denting**
Samedi 04 février 2023	**10h00 - 12h00**	**Mairie de Denting**
Samedi 18 février 2023	**10h00 - 12h00**	**Mairie de Denting**
Mardi 21 février 2023	**18h00 - 20h00**	**Mairie de Denting**

Pendant les horaires habituels d'ouverture de la Mairie de Denting, le registre est laissé à disposition pour que chacun puisse y inscrire son avis.

Par courrier postal à la mairie de Denting, en précisant : ""Mme la commissaire enquêtrice - Enquête publique parc éolien du Ban Saint-Jean". À l'adresse : Mairie de Denting, 46 rue principale - 57220 Denting

Par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-banstjean@mail.registre-numerique.fr
En précisant dans l'objet du mail : "Enquête publique - Observations - Parc Eolien du Ban Saint-Jean"

Sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse :
https://www.registre-numerique.fr/eolien-banstjean

Calendrier global

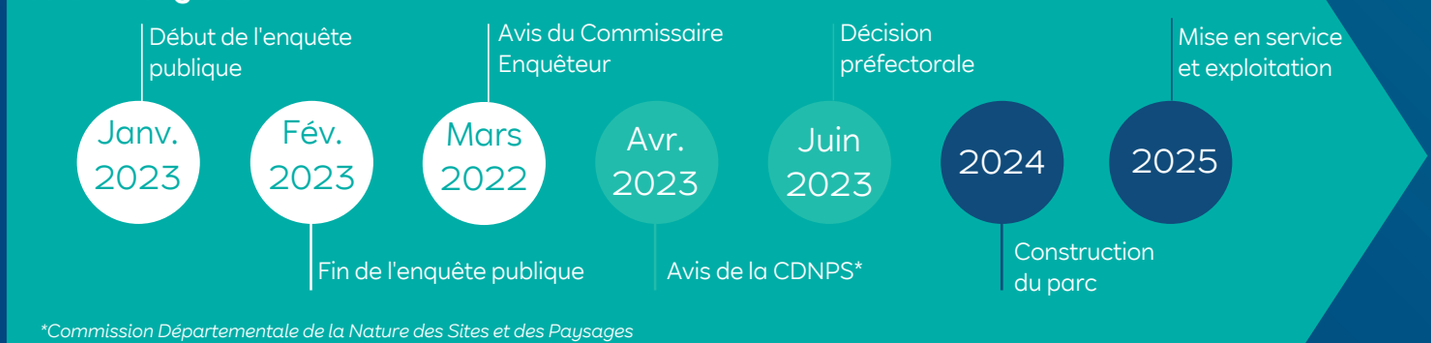

**Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages*

ANNEXE 10

Extraits photographiques du Procès-Verbal du constat de l'huissier (SELARL ANGLEDROIT SARREGUEMINES) - Prises de vues réalisées par monsieur Damien FURLAN le vendredi 06 janvier 2023 à 10h00 et le lundi 9 janvier 2023 à 9h00.

1. Contrôle de l'affichage dans les 27 communes comprises dans un rayon de 6 km du projet :

- A Denting : affichage de l'avis d'enquête publique sur le panneau d'affichage municipal se situant sur le mur de la mairie sise 46 rue Principale :

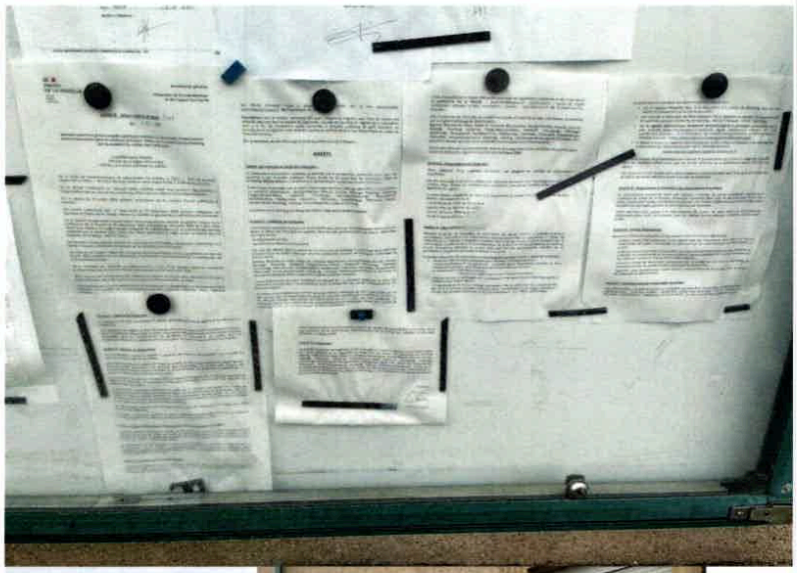

- A Bannay, affichage de l'avis d'enquête d'enquête sur le panneau d'affichage communal se situant sur la façade de la mairie, rue Principale :

- A Bionville sur Nied, affichage de l'avis d'enquête publique sur le panneau d'affichage municipal situé près de l'arrêt de bus Route de Boulay :

SELARL ANGLE DROIT SARREGUEMINES
Commissaires de Justice

- A Bisten-en-Lorraine, affichage de l'avis d'enquête publique sur le panneau d'affichage municipal se situant sur le mur de la mairie sise 25 rue Principale :

- A Boucheporn, affichage de l'avis d'enquête publique sur le panneau d'affichage municipal se situant sur le mur de la mairie sise 19 rue de Longeville :

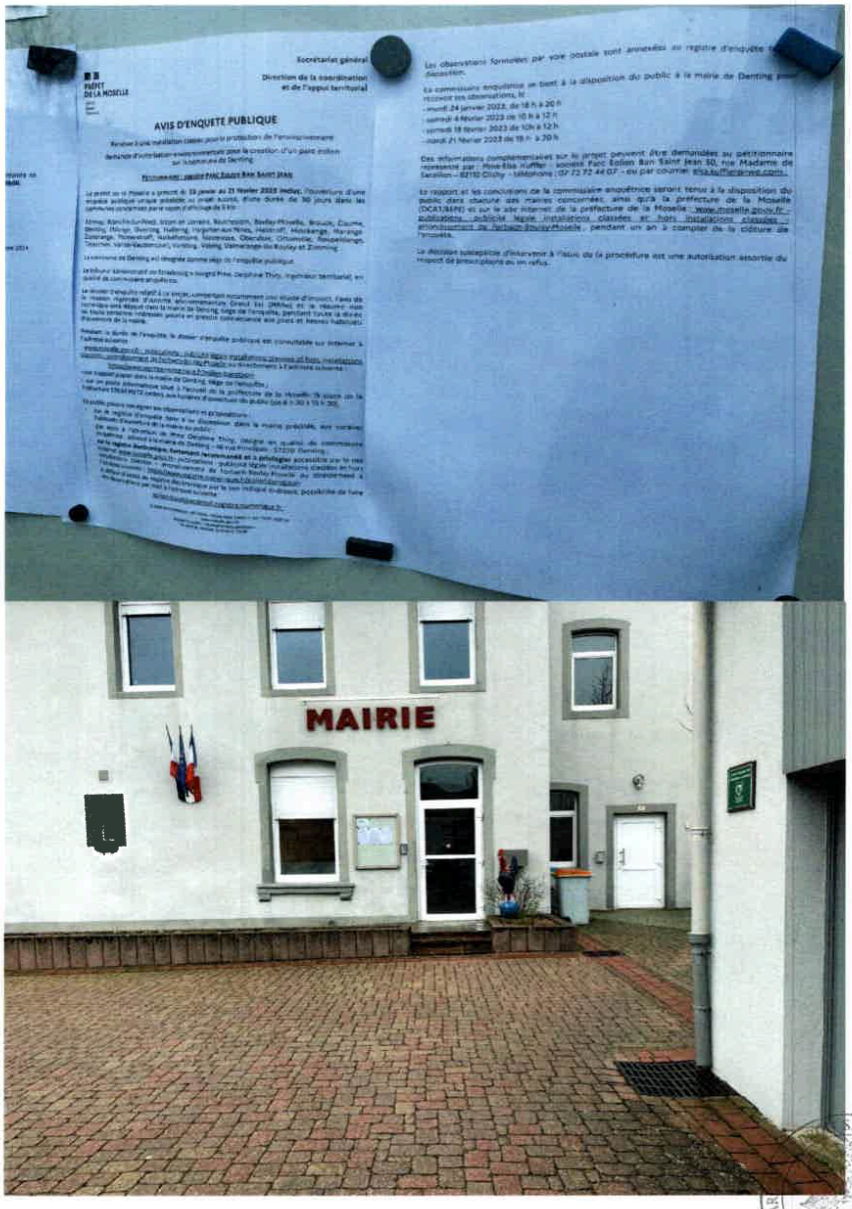

- A Boulay-Moselle, affichage de l'avis d'enquête publique sur le panneau d'affichage municipal se situant sur le mur de l'entrée de la mairie, sise place de Vendée :

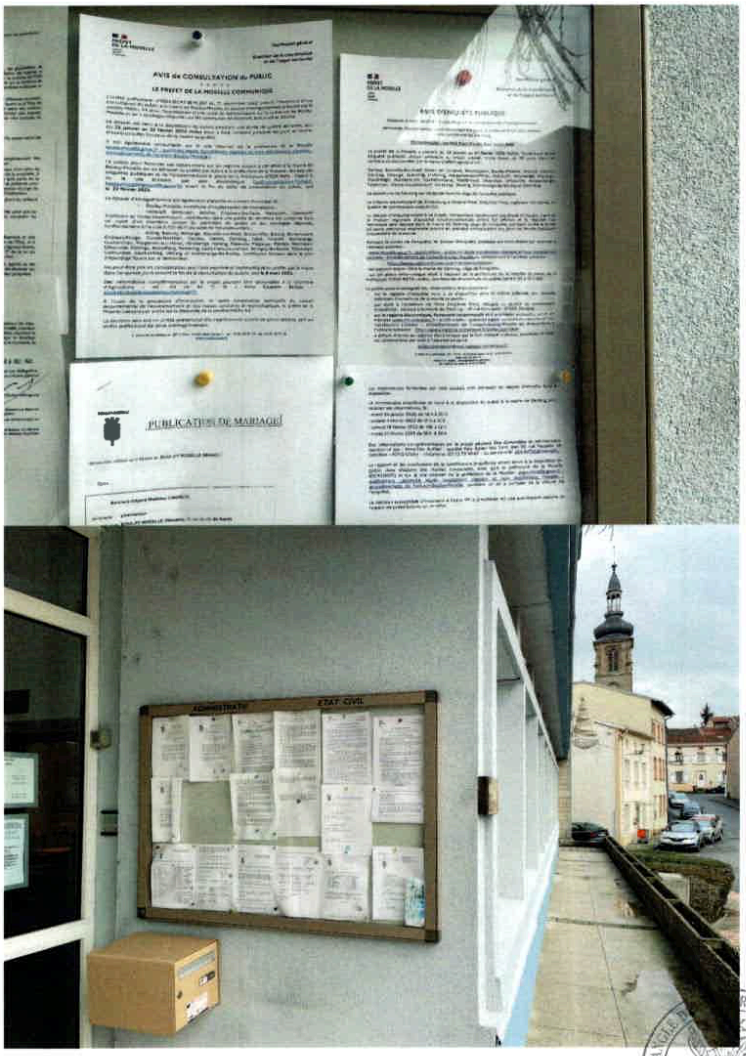
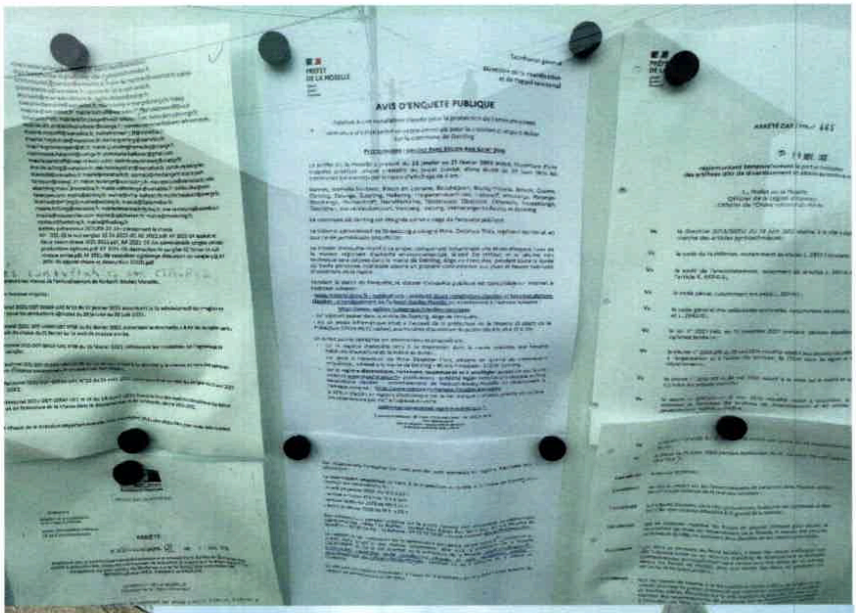
- A Brouck, affichage de l'avis d'enquête publique sur le panneau d'affichage municipal se situant sur le mur à côté de l'église, rue de la Fontaine :